

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	aare reserve a l'autorite environnemer	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
04/04/2022	02/05/2022	2022-6052
Travaux de pose d'une canalisation d'addu	1. Intitulé du projet ction gravitaire d'eau potable Ø700mm -	Liaison Chaigneau - Les Sables d'Olonne
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Vendée Eau	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jacky DALLET, Président de Vendée Eau	ı
RCS / SIRET 2 5 8 5 0 0 2	2 2 0 0 0 3 3 Forme jurio	dique Syndicat Mixte Communal
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	dimensionnement correspondant du pr Caractéristiques du projet au rego (Préciser les éventuelles rubriques issue	le R. 122-2 du code de l'environnement et ojet urd des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) amètre extérieur avant revêtement par la
	4. Caractéristiques générales du proj	
Doivent être annexées au présent formu		8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent Les travaux consistent en la réalisation de d'adduction d'eau potable. Les travaux con - La pose en tranchée sous voirie et sous p - Le passage en forage horizontal sous le g - La restauration des sites à l'état initial	tous les aménagements nécessaires au fo mprennent : arcelles agricoles	onctionnement des futures conduites

4.2 Objectifs du projet
La canalisation projetée desservira les communes de Ste Foy et des Sables d'Olonne en eau potable.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
La génératrice supérieure des canalisations sera implantée à une profondeur minimale de 1 mètre. L'emprise temporaire
nécessaire pour l'exécution des travaux est variable en fonction de la sensibilité du site :
☑ 15 m sur site peu sensible (champ, prairie),
☑ 5 m sur sites sensibles (passage de haie et du ruisseau de Tanchet par exemple).
L'évolution des engins se limitera à la chaussée dans les cas où la pose de la canalisation est prévue sous la chaussée elle-même
ou bien dans les accotements.
Concernant le forage sous le giratoire, l'emprise aux deux extrémités du forage sera de l'ordre d'une surface de 5 m de long pour
4 m de large. L'emprise intermédiaire sera plus importante (accueil de la foreuse et des tiges de forage) et devrait occuper une
surface de 10 m de long sur 4 m de large.
Le passage du ruisseau de Tanchet sera réalisé en été par tranchée ouverte, le lit du ruisseau étant à sec en période estivale.
Le détail des tronçons est fourni dans le document annexe.
Planning prévisionnel provisoire des travaux :
- Travaux en agglomération des sables d'olonne (du forage jusqu'au raccordement au giratoire de la vannerie) et en
agglomération de ste foy (village du chaigneau) : janvier 2023 à mai 2023
- Travaux hors agglomération (chemins ruraux et champs) : de juin 2023 à octobre 2023.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, le projet sert à transporter gravitairement l'eau potable depuis les réservoirs du Chaigneau sur la
commune de Sainte Foy vers les canalisations existantes.
Ainsi, la canalisation dessert la ville des Sables d'Olonne depuis les réservoirs au sol du Chaigneau (2 x 10 000 m3) et permet
l'alimentation en eau potable de près de 35 000 clients sur l'agglomération sablaise, dont la population triple en période estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis										
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). A priori, le projet est soumis à déclaration loi sur l'eau sous réserve de confirmation d'un certain nombre de critères concernant le										
cours d'eau traversé, les hauteurs de nappe sur le tracé, et la présence de zones humides.										
4.5 Dimensions et caractéristiques du p			on - préciser le	1						
Diamètre de la canalisation principale	deurs caractéris			Valeur(s)						
Longueur de la canalisation principale	-			km						
Diamètre de la canalisation surpressée				mm						
4.6 Localisation du projet										
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long ° _	_'" Lat ° ' " _						
Sainte Foy		régories 5 $^\circ$ a), 6 $^\circ$ a), b)							
Les Sables d'Olonne		b) 9°a),b),c),d),),12°,13°, 22°, 32°, 34°,								
	38°; 43° a),	b) de l'annexe à								
	l'article R. 1	22-2 du code de								
	T environne	ilicili .		1 10 0 46 20 52 N						
	Point de de			1'19"O Lat. 46 ° 30 ' 53" N						
	Point d'arri	vée : s traversées :	Long. 1_°4	5 ' 2 5 " O Lat. 4 6 ° 3 0 ' 5 2 " N						
	Sainte-Foy	s iluveisees.								
	Les Sables	d'Olonne								
J	oignez à votre	e demande les ann	exes n° 2 à	6						
4.7.01 mil il allum a ma alife anti an / anti am		II 12 II		Out V Now O						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o	sion a une insta u cet ouvrage	nanon ou a un ouvrag a g-t-il fait l'obiet d	je existant ? 'une évalua	Oui X Non L						
environnementale ?										
		_		au d'adduction en eau potable. rune autorisation antérieure.						
		inous ii avoiis pas u iii	ioiiiauoii sul	une autorisation afficileure.						
472 Si qui déarires serves sissers	nt los									
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre										
indiquez à quelle date il a été aut										

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Les Sables d'Olonne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Le projet traverse des zones humides inventoriées dans le cadre du SAGE Auzance et Vertonne et cours d'eau côtiers

PPRL Pays d'Olonne								
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Approuvé					
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Après vérification de la carte https://www.pays.de la laire developmement durable					
Dans une zone de répartition des eaux ?			Après vérification de la carte https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable. gouv.fr/IMG/pdf/ZRE_PDL-1-2.pdf les communes traversées ne sont pas identifiées en ZRE.					
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X						
Dans un site inscrit ?		X						
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?					
D'un site Natura 2000 ?		X						
D'un site classé ?		X						

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	oléter le tableau suiva ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	\boxtimes		Les tranchées réalisées seront excédentaires en matériaux. la terre végétale sera triée et conservée pour une réutilisation sur site. Les autres types de matériaux seront éliminés et transportés sur des sites de traitement appropriés, et en grande majorité réemployés après traitement (broyage). I La totalité des matériaux et déblais excédentaires non réemployables sera évacuée vers des sites de traitement appropriés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Précision: la majeure partie des tranchées seront réalisées sous voiries ou chemins. Quelques tranchées traverseront des parcelles agricoles. Quelques haies pourront être impactées pendant les travaux sur des largeurs de tranchées les plus limitées possibles. Les impacts pourraient être des destructions temporaires d'habitats (période de travaux) et potentiellement dérangement d'espèces. Il est prévu en mesure d'évitement pour toute végétation qui devrait être coupée un diagnostic préalable (oiseaux, chiro, insectes, flore) avec la mise en place de mesures d'évitement telles que le choix de la période de travaux. Les habitats seraient reconstitués. Idem ZH.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Les tranchées traverseront sur quelques centaines de mètres des parcelles agricoles. une fois rebouchées la destination de ces parcelles ne sera pas remise en cause mais il subsistera une servitude.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Uniquement pendant la phase travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Uniquement pendant la phase travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×			
Cadre de vie / Population	Endendre til det		X			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :		
Nous nous appuyons sur les projets connus au niveau de la Préfecture (dossiers en cours d'instruction) et les avis rendus (cas par cas et évaluations environnementales). Nous avons un autre projet similaire en cours mais sur un tout autre secteur (Plaine et Graon). 5 projets ont été retenus. 3 ne concernent pas le même secteur: Aménagement du secteur des Moinardes - Les Sables d'Olonne extension du Parc d'Activités "Les Sables d'Olonne Sud" Création d'un forage à Olonne-sur-Mer, commune des Sables d'Olonne 2 ont des enjeux différents: Effacement d'un étang et réaménagement des berges d'un second aux Sables d'Olonne (berges du plan d'eau uniquement) Commencement des travaux concernant la construction de bâtiments vides pour de l'activité et prestation de service (gestion des eaux pluviales uniquement). Le rapport annexé au présent document fournit des précisions sur cette analyse.						
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Au droit des haies, des fossés et des passages de cours d'eau intermittents, la largeur du chantier sera réduite et localement limitée à une bande de 5 mètres.//Les entrées de champs existantes utilisées pour l'implantation des canalisations afin de limiter les nouvelles ouvertures dans les haies.//Les végétaux éliminés lors des travaux seront remplacés. Une attention particulière sera appliquée dans le choix des essences. //Les arbres matures seront préservés et le passage des travaux se tiendra dans la mesure du possible sur des zones de moindre développement végétal.//Travaux sur parcelles agricoles et potentielles zones humides seront réalisés en période estivale ; l'impact des travaux sera donc moindre du la structure du sol//Terre végétale triée et conservée pour une réutilisation sur site.//Totalité des matériaux et déblais excédentaires non réemployables sera évacuée vers des sites de traitement appropriés.//Traversée du ruisseau de Tanchet se fera en période estivale lorsque le lit est asséché// Emprises du chantier seront délimitées dès le début des travaux, les aires de stockage seront organisées et les zones d'entrepôt clairement définies. /// Il est prévu de réaliser un inventaire écologique de toutes les zones présentant des enjeux telles que haies et ZH. Des mesures ERC seront mises en place: choix de la période de travaux, évitement destruction habitats et esp, replantation des haies et réhabilitation de la zone après travaux, suivi pendant plusieurs années de la zone reconstituée. Les fonctionnalités des ZH traversées ne seront pas remises en cause dans tous les cas. Ici aussi un inventaire précis des zones devant recevoir la canalisation sera réalisé avec mise en place de mesures d'évitement (période de travaux, contournemt, de réduction puis de suivi.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet entre dans le cadre d'une procédure loi sur l'eau. A ce titre une étude spécifique sur la biodiversité sera réalisée sur les milieux aquatiques mais également sur la végétation rencontrée. Des mesures type ERC seront mises en place et décrites dans le cadre de la procédure Loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	0.	I Annexes obligatoires							
		Objet							
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - [non publié ;							
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X						
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X						
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X						
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes						
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Note complémentaire de synthèse du projet et de l'état initial du site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA ROCHE-SUR-YON

le, 02/05/2022

Signature

